



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°96 – vendredi 17 décembre 1999.

PRIVES DE SOCIETE ?

Dans ce numéro

- 1- Seattle, le retour.
- 2- Privés d'école
- 3- Privés de bibliothèque
- 4- Taxe Tobin

En bref...

Continuons le travail dans l'unité la plus large possible. Agissons de concert et concrètement à fois pour surveiller la réunion de l'OMC qui débutera à Genève en janvier, et pour informer. Portons nos revendications (moratoire – évaluation) auprès de nos gouvernements, de la Commission européenne et de l'OMC, tous atteints de surdité depuis Seattle. Tel est en gros le message du retour de Seattle. Mais les « affaires » continuent et celles-ci s'attaquent de plus en plus aux écoles, bibliothèques, archives etc. à ce qui fait notre culture et notre richesse commune (Voir Privés d'école et de bibliothèque). Dans un autre champ qui lui est pourtant lié, l'actualité de la Taxe Tobin ne cesse d'augmenter et de s'enrichir. Par le travail de tous des lignes de force se dessinent avec précision et des coordinations se mettent en place pour promouvoir ce débat partout où cela est possible. (voir Taxe Tobin)

Seattle, le retour.

Alain Madelin vient d'ouvrir un site Internet destiné à vanter les charmes et les mérites de la mondialisation. On y est accueilli par un bandeau qui clignote sans fin : « ATTAC, protectionnistes, attention ils reviennent ». Et bien disons le, une fois n'est pas coutume : M. Madelin a raison : nous sommes revenus de Seattle, bien revenus et en grande forme.

Au-delà de la seule ATTAC, cet hommage du vice à la vertu vise évidemment toutes celles et ceux qui, depuis la victoire sur l'AMI, ont sans relâche conjugué leurs efforts pour montrer qu'un autre monde est possible, ou faire reculer la dictature des marchés. Seattle est avant tout leur victoire et l'après Seattle leur appartient.

Qu'avons-nous vu dans l'Etat de Washington ? Une large mobilisation syndicale combative, solidaire, de métier à métier et de peuple à peuple (Le jour de la manifestation, tous les ports de San Diego à Seattle étaient bloqués. A Seattle les syndiqués ont renoué avec le symbole de la Boston Tea Party en déversant dans le port de l'acier) ; une formidable mobilisation populaire tissée par les réseaux anti-mondialisation, les organisations non

gouvernementales, convergeant avec les pays du Tiers Monde pour refuser le statu quo issu du cycle de Marrakech. Une extraordinaire diversité, à l'image des problèmes qui accablent les peuples du sud et du nord, à l'image des énergies qui se cristallisent dans les résistances.

Nous avons défilé à Seattle comme représentants des 80 manifestations organisées en France dans l'unité la plus large et ce n'est pas un hasard si le grand mot d'ordre de notre groupe était « tous ensemble ». Nous y avons évidemment tenu une conférence de presse, unitaire, ONG et syndicats, et nous y avons énormément échangé avec ceux qui, à l'étranger, militent sur les thèmes qui sont les nôtres ou convergent avec les nôtres. L'expérience montre que là est le chemin de la victoire, dans le rassemblement sans relâche, de toutes celles et ceux qui veulent bousculer l'ordre des choses et semer à poignées des grains de sable dans les rouages du système.

Nous sommes revenus de Seattle – comme dirait Alain Madelin – forts d'une victoire supplémentaire ; cette victoire constitue un formidable carburant pour celles et ceux qui militent pour un commerce équitable, contre la spéculation financière avec la taxe Tobin, pour le



attac

refonte des institutions financières internationales, pour l'annulation du système de la dette. Cette victoire rend aujourd'hui possible et nécessaire le fait d'aller plus loin, de rassembler plus largement.

Comment ? Nous allons devoir construire la réponse ensemble. En tout état de cause, il nous faut d'abord continuer d'exiger ce que nous exigeons depuis le début : la transparence sur l'ensemble des mécanismes et négociations et l'évaluation de l'impact des politiques libérales. La société civile qui s'est manifestée avec éclat veut et doit pouvoir se constituer en contre pouvoir permanent, porteurs de contre modèles, de contre valeurs axées sur un autre développement. L'OMC doit donc s'ouvrir immédiatement et de façon effective à un contrôle citoyen qui a fait les preuves de sa pertinence, de son expertise, de sa légitimité.

Ensuite élargir et approfondir le rapport de forces à l'échelle internationale, il nous faut mettre en débat la question des normes environnementales et sociales, en les articulant à la fois au développement, afin qu'elles ne jouent pas un rôle pénalisant vis à vis des économies et des peuples du Sud, en s'appuyant sur elles pour développer des pratiques commerciales positives. De ce point de vue nous avons besoin de développer un débat international avec l'ensemble des réseaux – syndicaux et associatifs – qui ont « fait Seattle ».

Enfin, il nous faut poursuivre l'action unie en France autour de plusieurs rendez vous, parmi lesquels la réunion de Genève qu'il nous faut ensemble placer sous la haute surveillance citoyenne des opinions publiques ; nous sommes extrêmement favorables à des campagnes conjointes qui pourraient être menées par l'ensemble de nos forces afin de dénoncer les acteurs de la mondialisation ; ces groupes – publics ou privés – qui se jouent des frontières pour déployer une même politique tournée toute entière vers leurs seuls intérêts. Aujourd'hui, grâce à Vivendi, il est possible de dévoiler les visages de la mondialisation dans des domaines tels que la gestion de l'eau, la privatisation des services publics, les droits des consommateurs, la privatisation de l'enseignement via les nouvelles technologies de communication, et j'en passe. D'impliquer ainsi de larges secteurs de l'opinion publique pour qui la mondialisation est encore vécue comme lointaine.

D'autres initiatives vont voir le jour, se développer, de l'information à la mobilisation. Toutes sont bienvenues ; nous entrons dans

cette phase de l'après Seattle où nous allons avoir besoin de poursuivre le combat sous des formes renouvelées. Discutons en partout, organisons le partout, dans l'unité la plus large. Débat, unité, action : victoire ; telle est l'équation que nous livre Seattle ; sachons en profiter pour pousser l'attaque.

Pierre Tartakowsky – Secrétaire général ATTAC France – attac@attac.org

Privés d'école

La privatisation de l'enseignement doit être empêchée à tout prix, l'éducation n'est pas une marchandise ! A lire, ce qui se passe au Brésil dans ce domaine.

ECOLIERS ENDETTES PRIVÉS D'ECOLE

Contrairement à l'Europe, où l'école est obligatoire, sous la responsabilité de l'état et jusqu'à aujourd'hui gratuite, au Brésil l'enseignement privé et payant ne cesse de se développer depuis bientôt 30 ans. Plutôt le comble pour un pays où il y a tant d'analphabètes et de misère.

Le minerval dans une école privée, par enfant coûte : 200 à 300 R\$ par mois = 100 à 150 \$US / mois ; dans l'université privée: de 400 à 800 R\$ par mois = 200 à 400 \$US / mois

L'école et l'université publiques sont, elles, gratuites. En conséquence, les salaires dans les écoles et les universités publiques sont scandaleusement bas et de plus sont gelés depuis 5 ans.

200 à 400R\$ par mois pour un professeur de primaire ou de secondaire ; 1.500 à 2.400 R\$ par mois (750 à 1.200 \$US) pour un professeur d'université.

Depuis l'arrivée au pouvoir du sociologue, ex-prof de l'université de Sao Paulo, Fernando Henrique Cardoso, les budgets alloués à l'éducation publique ne cessent de subir des coupes sombres. Le but du gouvernement: privatiser tout l'enseignement.

Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin des conséquences de cette politique sur le droit à l'éducation pour tous les enfants.

Voici, d'une part, un tract publié par l'université fédérale du Rio Grande do Sul :

PUBLIQUE, GRATUITE ET DE QUALITE. JUSQU'A QUAND ?



attac

" Il y a pas mal de temps que l'université publique réalise des miracles pour maintenir ses services, servir la communauté et produire de nouvelles connaissances. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement propose un projet d'autonomie qui détruit le système fédéral de l'enseignement, qui permet l'instauration du minerval par mensualités et transforme l'université en entreprise commerciale. Si la société ne réagit pas maintenant, ce sera le début de la fin de l'université publique et gratuite...."

Voici, d'autre part, ce qui se passe dans l'enseignement privé :

Alors que selon l'IBGE (institut de sondage de l'état) 90% des enfants brésiliens vont à l'école, les écoles privées ont décidé d'exiger un "aval" lors de l'inscription d'un élève et veulent expulser les élèves qui n'auraient pas payé leur minerval, et ceci même avant la fin de l'année scolaire.

NOTE : certains élèves en retard de paiement ont été empêchés de faire leurs examens.
QUESTION : les exigences des propriétaires de l'industrie scolaire sont-elles légales ?
REACTION : du MEC (ministère de l'éducation) : l'attitude des "propriétaires" est "acceptable", bien qu'elle ne soit peut-être pas constitutionnelle et légale.

On peut dès lors se poser quelques questions :

1) n'y aurait-il pas une contradiction entre les données de l'IBGE et l'exclusion des élèves en retard de paiement ? (retard généralement dû au fait que les parents n'ont plus d'emploi)

2) pourquoi personne ne semble choqué par le traitement donné à l'éducation quand celle-ci est soumise aux règles du marché et forcée de se faire défendre par les organes de défense des consommateurs ? (les parents en retard de paiement se sont tournés vers les organes de défense des consommateurs)

3) quelle idéologie perverse pousse ces parents sans emploi à se sentir coupables de leur situation et inquiets pour l'avenir de leurs enfants parce qu'obligés de les envoyer à l'école publique gratuite ?

4) quel marketing a permis d'alimenter l'image positive et l'idée que quelle que soit l'école privée, elle est bonne et meilleure qu'une école publique ?

5) qui contrôle la production de cette image ?

L'éducation est-elle ou non un droit social des citoyens ?

L'actuelle réforme de l'état brésilien, rationalisatrice et modernisatrice de l'administration publique, considère que l'Etat doit se défaire non seulement de la production économique directe et des services d'utilité publique (l'eau, l'électricité, le téléphone etc.), mais aussi graduellement des secteurs de la santé, de l'éducation, des sciences et technologies, entre autres.

En résumé, la réforme de l'état retire l'éducation et la santé du champ des droits sociaux et les inclut dans celui des services non exclusivement à la charge de l'état. Cette petite altération terminologique - passer du droit au service - légitimise leur traitement comme celui de n'importe quelle marchandise sujette aux mécanismes contractuels qui régissent le commerce et identifie le citoyen comme un consommateur, transférant sa défense aux organes de défense des consommateurs.

Cette figure inédite de "l'écolier endetté" ne se situe pas dans le champ de la légalité ou de la constitutionnalité, mais dans celui de la barbarie et de l'humiliation dégradante. Des enfants et des adolescents pour qui l'Etat ne sent pas la moindre responsabilité, puisqu'il ne leur fournit pas l'école publique et gratuite à laquelle ils ont droit et qu'il permet leur expulsion des écoles privées. Exclusions dont la cause principale est la politique économique qui saigne les salaires, produit du chômage, stabilise la monnaie en déstabilisant les vies et stimule le maintien du travail infantile..

A cette figure barbare il faut en ajouter une autre, la campagne publicitaire du gouvernement fédéral: "Adoptez un analphabète et payez avec votre carte de crédit". Cette attitude du gouvernement signifie que l'Etat a transformé le droit à l'éducation en charité ou/et qu'il a lancé l'Education directement dans le champ du Commerce.

Dans les deux cas l'effet est le même : Charité ou Commerce ! l'Education a disparu du champ démocratique des droits sociaux, jetée dans la poubelle de l'Histoire en même temps que ses ayant-droits, les Citoyens !

3 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent au Brésil, 30 millions d'enfants vivent dans une pauvreté extrême, de même que leurs parents, soit 60 millions de personnes.



attac

Basé sur un article de Marilena Chaui, professeur de philosophie à l'université de Sao Paulo (in Folha de Sao Paulo 12/12/99)

A lire absolument sur le sujet le livre de Gérard de Sélys et Nico Hirrt: "Tableau Noir", collection EPO, Bruxelles.

Greta van den bempt, correspondante du Grain de sable à Porto Alegre, Brésil greta@attac.org

Privés de bibliothèque

SOURCE : IFLA

<http://www.ifla.org/III/clm/p1/pos-wto.htm>

International Federation of Library Associations and Institutions

Traduction provisoire (Michèle Battisti)

POSITION DE L'IFLA SUR LES NEGOTIATIONS DU TRAITE DE L'OMC

INTRODUCTION

L'avenir de l'ensemble des bibliothèques pourrait être menacé par une série de traités commerciaux internationaux en cours de négociation. La réunion la plus proche et la plus importante relative à ces traités commerciaux est la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Seattle qui débutera le 30 novembre 1999. L'IFLA y sera représentée, avec d'autres associations de bibliothèques, pour défendre les intérêts des bibliothèques et promouvoir la valeur du secteur public. En tant que regroupement actif d'associations de bibliothèques, de bibliothèques et d'individus préoccupés par ces questions, l'IFLA occupe une position stratégique pour plaider à l'OMC au nom des bibliothèques.

Les bibliothèques sont des organisations qui remplissent un objectif social en fournissant l'éventail le plus large possible d'informations et d'idées au public, sans considération d'âge, de religion, de statut social, de race, de sexe ou de langue. Une longue tradition de liberté intellectuelle, d'accès équitable à l'information et à l'expression culturelle sont les fondements sur lesquels s'appuient les bibliothèques pour remplir leurs objectifs.

Les bibliothèques de toute nature forment un réseau maillé au service de la citoyenneté, des plus importantes - les institutions d'Etat ou de recherche - aux bibliothèques publiques et scolaires. Le bon fonctionnement des bibliothèques est essentiel pour assurer l'accès à un éventail complet d'expressions humaines et

pour donner aux individus les compétences nécessaires pour accéder à leur contenu et à les utiliser.

CONTEXTE

La conférence interministérielle de l'OMC à Seattle ouvre les négociations du Cycle du millénaire. Elle fixera le calendrier des négociations des trois prochaines années. Le cycle précédent, l'Uruguay Round, s'était terminé en 1994, après sept années de négociations. L'accord général sur le commerce des services (GATS), introduit à cette époque, exemptait les services fournis par les autorités gouvernementales mais, de manière ambiguë, en excluant de cette définition tout service fourni sur une base commerciale qui ne serait pas en concurrence avec un ou plusieurs autres fournisseurs de services. Dans le Cycle du millénaire, on trouve des propositions pour étendre le GATS d'un accord-plancher qui exige que tous les services couverts soient listés dans l'accord à un accord-plafond où tous les services sont automatiquement inclus, sauf ceux qui seraient spécifiquement exemptés. De ce fait, les bibliothèques qui ne sont pas incluses dans l'accord GATS actuel seront certainement comprises dans le nouvel accord, sauf si elles sont spécifiquement exemptées. Les bibliothèques, les musées, et les archives ainsi que les services de santé et les services éducatifs sont donc potentiellement touchés par le Cycle du millénaire de l'OMC, tout particulièrement par l'accord général commercial sur les services.

Les points suivants sont particulièrement préoccupants :

a) Les changements proposés au GATS ouvriront l'ensemble de l'économie à la concurrence étrangère, incluant ainsi les bibliothèques.

b) La privatisation des bibliothèques serait une des conséquences des propositions d'élargissement de l'accord du GATS.

c) La garantie possible du droit accordé aux ressortissants de pays étrangers - les services et fournisseurs de bibliothèques à but lucratif - de s'installer dans n'importe quel Etat membre et de concurrencer ainsi les bibliothèques subventionnées par des fonds publics. Le pays hôte devrait ainsi leur offrir le traitement national, c'est-à-dire que les entreprises étrangères seraient traitées aussi bien, voire mieux, que tous les autres fournisseurs nationaux. Puisque l'accord GATS inclura les



attac

subventions, ces entreprises pourraient exiger d'obtenir les mêmes subventions gouvernementales.

d) Les sous-divisions gouvernementales, les autorités d'Etat/provinciales, municipales, régionales et leurs différents conseils d'administration seraient concernés par tous les accords conclus par les Etats membres. (Partie I, objectif et définition, article 1, clause 3a de l'accord actuel).

d) L'accès au marché (Partie II, obligations spécifiques, article XVI) présente deux clauses qui interdisent : les mesures qui restreignent ou exigent des types spécifiques d'entités juridiques ou de sociétés en participation par lesquelles un fournisseur de services doit passer pour fournir un service ; · (f) les limites à la participation du capital étranger en termes de pourcentage maximum de participation étrangère ou de valeur totale d'investissement étranger individuel ou agrégé. Ces deux clauses pourraient empêcher les communautés locales de maintenir leurs services de bibliothèques dans le secteur public ou le secteur à but non lucratif.

e) Les normes professionnelles pourraient représenter à présent un obstacle commercial. L'article VI du GATS envisage de modifier la réglementation nationale pour l'adapter à l'objectif principal qui est la libéralisation commerciale des services. Le Conseil pour la commercialisation des services aurait le pouvoir de créer des comités d'experts chargés d'examiner si les exigences de qualification et de procédures, les normes techniques et les exigences contractuelles représentent des obstacles inutiles à la commercialisation des services.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DE L'IFLA

1. Renforcer l'opposition aux politiques de l'OMC qui vont affecter le secteur public au niveau international, incluant les bibliothèques, les archives, les musées, et les services éducatifs ainsi que d'autres secteurs. Les réunions de l'OMC à Seattle présentent une occasion de tisser des liens avec d'autres organisations nationales et internationales qui soutiennent les bibliothèques et un secteur public fort.

2. Réussir à reporter le Cycle du millénaire jusqu'à ce que l'on obtienne une évaluation suffisante des implications innombrables de l'Uruguay Round.

3. Faire reconnaître les bibliothèques comme des institutions publiques centrales de collecte et de diffusion de la mémoire historique, culturelle et intellectuelle de la civilisation au service du public et des institutions éducatives. Par la fourniture d'un éventail le plus large possible d'informations et d'idées, les bibliothèques sont une source d'enrichissement et une mine d'inspiration ; elles contribuent à la discussion démocratique et à la participation de l'ensemble de la société.

4. Promouvoir le développement coordonné des bibliothèques et des politiques des associations de bibliothèques sur les thèmes du commerce, de la formation et des efforts menés en tant que groupe de pression.

5. Etablir des liens avec d'autres organisations, dans le secteur culturel ou d'autres secteurs, par une reconnaissance de nos intérêts communs dans la promotion des bibliothèques et des institutions culturelles comme des points centraux pour l'enrichissement et la démocratie de la société.

LES POSITIONS POLITIQUES DE L'IFLA

1. L'IFLA se joint à d'autres organisations du secteur public comme les musées, les archives et les institutions d'éducation publique pour affirmer l'importance de nos services pour la santé, la richesse et le niveau d'équité atteint aujourd'hui dans notre société. L'OMC est un aspect des nombreux efforts entrepris pour enrichir les entreprises en forçant les services publics à entrer dans le secteur privé par la privatisation, les restrictions budgétaires ou les accords commerciaux internationaux. C'est une tendance à laquelle il faut résister.

Bien que les discussions sur le processus de la permission "de la concurrence" apparaissent sans danger, le résultat final de l'autorisation donnée au secteur privé d'entrer en concurrence avec les bibliothèques et les institutions éducatives revient à miner le statut de ces dernières autorisant le soutien par des fonds publics.

Les traités commerciaux de libéralisation imposent le traitement égal ou national, exigeant que tous les "concurrents" soient traités de manière égale. Les fonds publics destinés aux services où existe une concurrence du secteur privé violeraient cette exigence. Sans soutien de l'impôt, le rôle des bibliothèques comme institution démocratique, fournissant un éventail plus large de documents reflétant la diversité de la société, serait compromis.



attac

La position fondamentale de l'IFLA est une opposition aux objectifs de l'OMC et au GATS tels qu'ils sont présentés aujourd'hui dans les documents de l'OMC.

2. Les bibliothèques subventionnées par des fonds publics font partie du secteur culturel. Elles sont impliquées dans la promotion du développement et de la promotion des produits culturels, en particulier de la littérature, la conservation et la diffusion de ces produits. Les bibliothèques doivent faire partie des protections proposées au secteur culturel et devraient soutenir tout traité éventuel séparé qui accorderait une considération spéciale aux biens et services culturels dans le commerce international, traité dont elle ferait partie.

IFLA devrait travailler avec les groupes culturels nationaux ou internationaux pour créer des alliances permettant d'atteindre une reconnaissance et une protection pour le développement des productions culturelles régionales et nationales. L'objectif d'une telle alliance est la création de la diversité culturelle et l'encouragement à la multiplicité des voix et non la promotion de produits culturels homogènes et mondiaux qui dominent du seul fait de l'action d'une puissance financière ou organisationnelle.

Mais tout en soutenant le droit des Etats membres de l'OMC à promouvoir et d'entretenir leur culture nationale, l'IFLA s'oppose aussi à tout obstacle à la liberté de circulation transfrontalière d'informations produites légalement et des contenus culturels collectés normalement ou diffusés par les bibliothèques. L'IFLA s'oppose à des tarifs, à d'autres droits ou à des taxes sur l'importation d'imprimés sur support papier ou de contenus numériques. De telles mesures seraient susceptibles d'étouffer la liberté intellectuelle.

3. L'IFLA est opposé à l'expansion de l'accord du GATS mais si ce dernier devait se poursuivre, elle se concentrerait sur un accord/exemption séparé pour les bibliothèques et les organisations culturelles tout en continuant d'agir en faveur de la protection d'un secteur public entendu au sens large.

Note: M. Paul Whitney (Conservateur en Chef de la bibliothèque publique de Burnaby, Colombie britannique, Canada) est le représentant officiel de l'IFLA à la conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle. Les associations américaines et canadiennes de

bibliothèques y ont également envoyés leurs représentants.

Taxe Tobin

A l'heure où nous mettons la dernière main à ce Courriel d'information, nous n'avons pas encore les résultats du vote de l'Assemblée nationale. Aussi avant d'y revenir un peu plus loin, je vous propose de faire un détour par la « House of Commons », parlement anglais, à Londres.

Une information parue dans le « Newsletter » courriel d'information hebdomadaire d'ATTAC en anglais, fait état d'une « Early Day Motion » déposé le 03 décembre dernier. Ces amendements, « Early Day Motion », sont postés sur un tableau et jamais débattus. Ils servent à informer des thèmes à venir et à mobiliser les députés, à identifier les députés intéressés par la définition d'un éventuel groupe de travail. En revanche, ces amendements postés au tableau sont lus par les journalistes pour information à paraître dans la presse.

Or celui-ci est intitulé, d'où notre intérêt, « Tobin Tax ». Il fait état de la spéculation sur le marché des changes (1 500 milliards de dollars US par jour) et demande instamment au gouvernement anglais de discuter cette idée avec ces partenaires internationaux dans le cadre du G8, de l'Union européenne, du FMI etc. en ayant comme but de mettre en place un régime de taxation de la spéculation monétaire.

Il faut se rappeler que techniquement cette mesure est facile quoi qu'on en dise à mettre en oeuvre. En effet les échanges sur les marchés monétaires sont initiés à 83% entre banques, à 8% par des institutions financières et encore à 8% par le commerce : peut-on donc dire que 91% de ces transactions sont purement spéculatives ?... Journallement ces transactions sont enregistrées auprès des banques centrales, celles-ci effectuant une compensation après coup auprès de la Banque des Règlements Internationaux. Ces transactions utilisent un nombre fini d'outils informatiques (sans entrer dans le détail : deux principaux, Chat et Fed Wire) et l'interconnexion des différentes informations est donc facile à réaliser.

Outre le débat technique autour de cette taxation des transactions financières, replaçons le sur le terrain politique. Le vote qui va avoir lieu à l'Assemblée nationale est important, son résultat bien évidemment aussi. Cependant une grande partie de celui-ci est déjà un succès.



attac

Le comité ATTAC à l'Assemblée nationale a reçu l'appui d'un nombre incroyable de citoyens, de groupes locaux d'ATTAC, d'organisations dans le monde (au nombre desquels nous nous devons de mentionner les lettres de Tobin Tax Initiative, War on Want et Halifax Initiative), et d'autres ATTAC en particulier ATTAC Irlande qui a profité de l'actualité de ce débat à l'Assemblée nationale pour en susciter un auprès de députés du parlement irlandais.

Pour le moment donc pas encore de résultat. Mais l'affaire est suivie et nous espérons qu'elle aboutira. Comme l'exprime Mme Sophie Camard, Assistante parlementaire de M. Lefort, l'un des cinq initiateurs du Comité Assemblée nationale :

« Un petit mot à tous ceux, fort nombreux, qui nous ont fait parvenir un message de soutien pour la taxe Tobin et que nous remercions.

C'est bien aujourd'hui (jeudi 16) que doit commencer la deuxième lecture du projet de loi

de finances pour l'an 2000. C'est dans ce cadre que nous avons déposé des amendements pour l'instauration d'une taxe Tobin mais comme c'est un "article additionnel", le gouvernement peut le "réserver" à son gré. C'est pour cela que nous ne savons pas nous-mêmes à quelle heure ces amendements passeront (peut-être dans la nuit) et c'est pour cela aussi qu'il est si difficile de mobiliser les députés.

En tous les cas, nous serons fidèles au poste. Ce qui compte, c'est de faire avancer l'idée pour que le gouvernement soit obligé de la reprendre à son compte et de la défendre au niveau international.

Nous vous tiendrons au courant des résultats.
A très bientôt »

Laurent Jésover
Rédacteur, journal@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Vendredi : TOULON – LA CHAPELLE
- Mardi : PARIS 11